



FIMO Voyageurs

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

PUBLIC : Tout conducteur, âgé de 23 ans minimum.

PREREQUIS :

- Titulaire : du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route. ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.
- Lire et écrire le Français

DUREE et MODALITES : Présentiel.

20 jours (140h réparties sur 4 semaines consécutives)
Effectif : Maximum réglementaire : 16 participants

LIEU DE FORMATION : Plateau technique d'1 hectare ½ validé par les services de la DDTM, sur la commune de Villeneuve les Maguelone.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie sera active et participative.
Elle alternera les apports d'information du formateur et les mises en pratique sous forme d'exercices (QCM, étude de cas, constats), d'exercices de maniabilité du véhicule, et de conduite du véhicule

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée. Certificat de réalisation, Livret de formation.

VALIDATION : Evaluation théorique sous la forme d'un QCM de 60 questions et pratique (contrôle continu). Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports. Carte de Qualification Conducteur en cas de succès. En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – Eligible au CPF : 334871
Délai d'accès : nous consulter

CONTEXTE : La FIMO est le complément indispensable au permis transport en commun pour exercer le métier de conducteur(trice) urbain et interurbain de voyageurs. Elle permet de conduire dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D1 et D1E, mais aussi des 23 ans avec les permis des catégories D et DE sur des services réguliers nationaux de 50 km maximum, ou bien à 24 ans sans restriction de parcours.

OBJECTIFS GENERAUX :

« Permettre au conducteur :

- ✓ De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- ✓ D'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique. » (Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 2)

CONTENU DE LA FORMATION :

Accueil et présentation de la formation (1 heure)
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité (65 heures)
Application des réglementations (21 heures) : Santé, Sécurité Routière et Sécurité Environnementale (35 heures)
Service et Logistique (14 heures)
Evaluation des acquis et synthèse du stage (4 heures)

SANCTION : (Habilitation)

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.

Sans niveau spécifique

Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
Equivalence, passerelle, débouchés :

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5768>

Inscrite au Répertoire Spécifique n° RS5768

Code Certif Info N°112765

ACCES A L'EMPLOI METIER et POURSUITE DE FORMATION :

Une carte chronotachygraphe est obligatoire pour la conduite de véhicules de transport de marchandises.
Renouvellement obligatoire tous les 5 ans par une FCO Voyageurs

FP_MAJ 170122

